



PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL 2020-2022

DÉVOILEMENT LE 18 SEPTEMBRE 2019

MOT DU PRÉFET

Au nom du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, j'ai le privilège de vous présenter le Plan de développement économique et territorial (PDÉT) de la MRC des Pays-d'en-Haut 2020-2022.

Ce plan est l'aboutissement d'une longue démarche participative et inclusive et fait la démonstration qu'une démocratie participative est réalisable et qu'elle est le fondement de tout changement social en profondeur.

Exercice de planification stratégique unique, le PDÉT est le fruit d'un travail de collaboration et de concertation avec de nombreux partenaires. Et c'est dans une perspective innovante, conjuguant les principes de développement durable et les notions de capitaux collectifs, que les 26 chantiers se sont exprimés. Et de ce nombre, six ont été priorisés pour les trois prochaines années.

Avant de vous laisser les découvrir, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des parties prenantes à cet exercice : partenaires du milieu, municipalités et villes constituant la MRC, les membres du Conseil de la MRC et du CDÉT (Comité Développement économique et territorial), ainsi que la direction générale et l'équipe du Service du développement économique et territorial de la MRC.

Je vous souhaite bonne lecture!

André Genest

LES RACINES ORIGINALES D'UNE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE

Le plan de développement économique et territorial (PDÉT) de la MRC des Pays-d'en-Haut 2020-2022 est l'aboutissement d'une démarche séquentielle et participative échelonnée sur plus d'une année. Au carrefour des grands enjeux sectoriels relatifs à l'économie, à la culture, au récréotourisme, à l'entrepreneuriat et au développement sociocommunautaire, le PDÉT édicte les grands chantiers triennaux que le Service de développement économique et territorial (SDÉT) mettra en œuvre. Par l'élaboration du PDÉT et particulièrement des différentes actions qu'il propose, le SDÉT de la MRC établit également les assises sur lesquelles sera actualisée son offre de services en matière de développement régional.

Résolument prospectif, mais s'appuyant également sur un portrait arrimé au présent, le PDÉT vise essentiellement à mettre en place des conditions favorables permettant d'une part, de **comprendre et de consolider les attributs économiques et territoriaux** de nos communautés et, d'autre part, de coordonner ses interventions de façon à développer chez ces communautés un réel sentiment de **confiance en l'avenir**.

À une époque où le fossé séparant les classes sociales s'approfondit, où une compétitivité survalorisée peut diviser et où la montée en individualisme désolidarise, où donc puiser l'inspiration pour imaginer, implanter et organiser un tel système socioéconomique sur le territoire et auprès des acteurs de la MRC des Pays-d'en-Haut ? D'abord en observant les images de marque des différentes municipalités constituantes de la MRC, et en émulant les attributs compétitifs et collaboratifs d'un modèle qui y est omniprésent : l'arbre.

UN PDÉT PENSÉ COMME UN ARBRE

Un arbre n'est jamais seul. Compétitif, il infléchit et façonne les composantes de son habitat. Coopératif et interdépendant, il ne peut s'affranchir de ce même milieu et doit compter sur des organismes collaborateurs pour puiser ses ressources. Cette dynamique itérative vitalise l'écosystème de façon durable. Figurant dans un grand ensemble d'éléments composant un écosystème complexe, en équilibre et en développement, l'arbre n'en est qu'un chaînon.

En investissant chaque année dans ses cernes annuels, l'arbre construit son capital : le bois. D'un cerne annuel au suivant, ce capital s'accumule sur celui des années précédentes. Pour le reste, ce seul capital ne lui permet pas de lui assurer un avenir prometteur. Il doit aussi investir dans sa vigueur, cette dernière reposant sur ses feuilles productrices d'une vitale photosynthèse transformant la lumière en matière vivante, et sur ses nombreuses et stratégiques alliances avec d'autres organismes.

Son capital constituant son bois cumulé, sa confiance en l'avenir résidant dans sa vigueur et dans la coopération avec son milieu, l'arbre est résolument capitaliste, coopératif et durable.

CONSTRUIRE LES CAPITAUX COLLECTIFS AUJOURD'HUI...EN MISANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR DEMAIN

Pour lier les dimensions actuelles et futures du développement économique et territorial de la MRC des Pays-d'en-Haut, l'arbre, champion de la coopération et de l'allocation des ressources limitées, constitue ainsi l'exemple à suivre.

Dans sa conception souhaitée du développement territorial édicté dans le PDÉT, la MRC compte se concentrer à mettre en place des conditions qui favoriseront une saine expression des lois du marché, ainsi que le bien-être, la stabilité, la résilience et le développement des capacités des communautés. Cette vision se traduit dans un premier temps par l'accroissement simultané de sept types de capitaux collectifs, tremplins au développement économique et territorial : le capital financier, le capital social, le capital humain, le capital bâti, le capital culturel, le capital naturel et le capital politique des Pays-d'en-Haut.

En suivant cette voie, en faisant l'idéation d'un « écosystème » depuis un écosystème, la MRC compte soutenir et contribuer à la capitalisation de toute une diversité d'actifs, et ce, pour le plus grand nombre : la formation de l'entrepreneur(e), l'attractivité d'une main d'œuvre qualifiée, le déploiement des réseaux de communication (internet, transport), l'assistance au démarrage et au développement des entreprises, l'innovation, la protection et la valorisation des milieux naturels, l'aide aux aînés, l'appui à la jeunesse, etc.

Et elle compte le faire en opérationnalisant le développement durable de manière à « répondre aux besoins actuels des communautés sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (rapport Brundtland). Par l'architecture que la MRC lui a donnée, le PDÉT constitue un engagement intergénérationnel.

L'ITINÉRAIRE INCLUSIF DU PDÉT

Initié en mars 2018, le parcours qu'allait emprunter la MRC pour l'élaboration du PDÉT a fait l'objet d'une attention particulière.

Depuis la consultation des publics suivie du précieux apport de nombreux partenaires, l'élaboration experte et intégrée du PDÉT a été teintée, priorisée et validée en fin de piste par nos représentants élus. Le sentier ainsi suivi met en lumière une réelle démarche de conception subsidiaire et féconde.







Liant étroitement démocratie participative et représentative, le PDÉT appuie ses fondements sur l'arborescence de cinq moments clés sur le plan des interactions sociales : un appel de mémoires et un sondage en ligne au début 2018, une consultation publique sur le thème « Se définir-Déployer-Collaborer-Harmoniser-Attirer » tenue en avril 2018, le Sommet socio-économique de juin 2018 et finalement, une présentation publique en septembre 2019.

De 386 idées individuelles qui ont émergé des savoirs populaires, experts et politiques, au confluent de la Déclaration Jeunesse, de la politique culturelle et d'autres documents stratégiques, sont nés 26 grands chantiers durables, structurants, collaboratifs et innovants qui multiplieront leurs retombées successives de 2020 à 2022.




La MRC des Pays-d'en-Haut affirme que le succès du PDÉT reposera sur la mobilisation de nombreux partenaires qui ont été entendus et écoutés dans l'élaboration inclusive du PDÉT. Conséquemment, au terme de son horizon fonctionnel en 2022, ce même succès se mesurera sur sa mise en œuvre concertée.



Faisant étroitement partie de l'identité même de la MRC et des municipalités des Pays-d'en-Haut, l'arbre producteur-recycleur-consommateur nous souffle l'idée d'un destin commun : celui d'enraciner la promesse des territoires invitants de demain dans le terreau fertile d'un développement durable contemporain. C'est dans cette perspective que les 26 grands chantiers du PDÉT ont été conçus.

LES CHANTIERS 2020-2022

| | ÉNONCÉ | INTENTION DE LA MRC |
|---|--|---|
|  | Réaliser un diagnostic stratégique et concis, pour chacune des municipalités de la MRC, des éléments essentiels au bien-être des individus selon les principes de développement durable. | Offrir toutes les conditions gagnantes aux individus pour répondre à leurs besoins de base (se loger, se nourrir, se vêtir, se transporter, être en sécurité), et leur permettre de s'épanouir dans leurs différentes sphères de vie, selon des valeurs et des principes de communautés viables dans un environnement sain. |
|  | Positionner la MRC des Pays-d'en-Haut, par une stratégie d'attractivité territoriale basée sur sa qualité de vie exceptionnelle et renforcer la fierté locale en bonifiant la fluidité des services et une gouvernance partagée. | Faire de notre territoire, nos communautés, des environnements où l'information, le savoir et les ressources circulent de manière fluide; où le partage, l'échange, la participation et l'engagement sont favorisés. Faire de notre MRC un territoire attractif, inclusif, ouvert et innovant. |
|  | Réviser notre schéma d'aménagement et de développement (SAD) du territoire en conformité avec les principes de développement durable. | Penser notre développement dans un objectif d'améliorer les conditions de vie de nos communautés (la finalité), par un enrichissement économique, social et culturel (le moyen), tout en prenant soin de notre environnement naturel exceptionnel (la condition), sans hypothéquer l'avenir de nos enfants. |
|  | Déployer et pérenniser les sentiers récréatifs sur terres publiques et privées en concordance avec la politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC. | Contribuer au maintien de la force régionale que constitue le plein air dans la MRC. |
|  | Accroître la disponibilité d'espaces pour les développements industriels légers en fonction des besoins et exigences de chacune des municipalités. | Diversifier les activités économiques de la MRC en stimulant l'économie des secteurs secondaires et tertiaires moteurs tout en respectant le cadre de vie de la MRC. Attirer et retenir les entreprises offrant, créant des emplois à haute valeur ajoutée. |
|  | Accroître le soutien technique et financier touchant l'innovation, l'amélioration des procédés (R&D) et l'expansion des entreprises déjà présentes sur le territoire et des entreprises immigrantes. | Affirmer et positionner le leadership du Service du développement économique et territorial. Devenir un partenaire incontournable pour les entreprises en matière d'accompagnement en démarrage, de croissance pour les entreprises présentes et pour et celles qui désirent s'établir dans la MRC. Favoriser l'équilibre démographique en retenant et en attirant des jeunes et une main-d'œuvre qualifiée (famille, travailleur autonome). |

LES CHANTIERS 2020-...

| | ÉNONCÉ | INTENTION DE LA MRC |
|---|--|---|
|  <p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> | Créer un fonds dédié au démarrage et au soutien de l'entrepreneuriat, notamment dans le secteur des économies vertes. | Augmenter le capital environnemental de la MRC à travers son aide financière et technique. |
| | Mettre en réseau les acteurs économiques territoriaux, notamment par l'organisation de conférences régionales ad hoc, d'événements de nature économique et de formations récurrentes sur des thèmes innovants. | Affirmer le rôle de la MRC en tant qu'entremetteur régional sur les questions socioéconomiques. |
| | Identifier et participer aux mesures favorisant l'immigration et la rétention de la main d'œuvre, au bénéfice des différentes organisations sur le territoire. | Identifier les actions et outils pour répondre aux besoins des entreprises. |
|  <p>DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS</p> | Actualiser la politique des aînés et la politique familiale de la MRC des Pays-d'en-Haut et en coordonner la mise en œuvre. | Concevoir le territoire en favorisant la mixité des services aux différentes classes d'âge qui constituent la population de la MRC, et intégrer toutes les générations de la population dans cet exercice. |
| | Réaliser une étude sur l'accessibilité publique des lacs sur le territoire. | Affirmer le caractère collectif des ressources en eau en maximisant l'accès au plus grand nombre de lacs pour le plus grand nombre de citoyens et d'usagers. |
| | Évaluer la faisabilité de développer une maison de soins palliatifs ou une maison d'aidants, dans un milieu présentant un cadre naturel et une perspective de valorisation des communautés rurales. | Assurer une continuité dans la qualité de vie et la rétention des citoyens des Pays-d'en-Haut jusqu'à la fin de la vie. |
| | Faire les représentations politiques nécessaires pour l'obtention des aides gouvernementales nécessaires en mobilité et transport. | La question du transport collectif étant transversale, favoriser le développement économique (p. ex. le télétravail), la protection de l'environnement (p. ex. réduction des émissions de GES) et le progrès social (p. ex. améliorer la rétention scolaire) dans la MRC tout en favorisant l'occupation de tous les territoires et le désenclavement de certains secteurs de la MRC. |
|  <p>DÉVELOPPEMENT CULTUREL, RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE</p> | Valoriser les terres publiques intramunicipales, en favorisant l'émergence de partenariats publics et privés. | Contribuer au fonds multiressource, valoriser les économies de proximité et assurer une gouvernance décentralisée de façon à favoriser le développement des capacités. |
| | Développer un pôle d'innovation et de recherche dans le domaine de la récréation et du loisir de plein air. | Augmenter la compétitivité économique, environnementale et sociale de la filière récréative et du plein air de la MRC, et favoriser l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation verte. |
| | Faire converger les ressources pour la construction et l'opération du Complexe sportif de la MRC et en promouvoir le cadre régional intégrateur. | Faire du complexe sportif de la MRC un élément rassembleur et distinctif du développement social et territorial. |
| | Compléter nos connaissances du patrimoine bâti (actuel et ancien), dans un objectif de valorisation. | Définir l'image que la région projette au reste du monde, constituer une vitrine du savoir-faire des créateurs et constructeurs de la région, améliorer la qualité de vie des populations par l'omniprésence d'une architecture identitaire. |
| | Concerter les acteurs locaux dans la mise en œuvre et la bonification d'une politique culturelle actualisée. | Consolider le sentiment d'appartenance aux Pays-d'en-Haut, constituer une vitrine du savoir-faire des créateurs de la région, améliorer la qualité de vie des populations par l'omniprésence d'une culture identitaire. |

| | ÉNONCÉ | INTENTION DE LA MRC |
|---|--|--|
|  | Mettre en place une Politique d'habitation territoriale en y intégrant les questions réglementaires, financières, politiques et de mobilité. | Contribuer au développement des capacités des communautés en répondant aux enjeux d'attrait de jeunes familles et de la main-d'œuvre, en abordant les problèmes de logement des personnes seules et en créant des logements abordables. |
| | Participer à un soutien technique et financier aux initiatives de sécurité alimentaire des communautés. | Mettre à niveau l'offre pour l'agriculture urbaine dans la MRC. |
| | Développer et adopter un plan intégré régional de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. | Augmenter la résilience des communautés, et ce, en favorisant les déplacements actifs, en abordant la gestion des eaux pluviales, en augmentant l'approvisionnement en biens et services écologiques urbains, en luttant contre les îlots de chaleur, en réduisant la dépendance des communautés aux énergies fossiles, etc. |
| | Développer une stratégie impliquant la conservation des milieux naturels terrestres, intégrée au plan régional des milieux humides et hydriques. | Protéger, restaurer, créer et patrimonialiser les aménités environnementales (capital naturel) de la MRC de concert avec les propriétaires terriens, créer des retombées écologiques et sociales accrues issues des projets de développement territorial et rendre les projets de développement immobilier plus efficaces sur les plans écologiques et économiques . |
|  | Insérer des critères de développement durable dans le cadre des processus d'appel d'offres de la MRC, et dans les conditions de financement des programmes d'investissement offerts par le SDÉT. | Accroître les capitaux collectifs de la MRC via un levier généré par ses activités en maximisant les retombées sociales, environnementales et économiques de chaque dollar dépensé et investi par la MRC et le SDÉT. |
| | Enchâsser dans le schéma d'aménagement les actions pertinentes du plan de développement économique et territorial (PDÉT). | Créer un lien fort et cohérent entre la vision économique de la MRC (PDÉT) et sa vision réglementaire (Schéma d'aménagement et de développement). |
| | Élaborer un mode d'échanges avec les partenaires gouvernementaux, municipaux et privés, afin de faire un suivi inclusif du plan de développement économique et territorial (PDÉT). | Favoriser une gouvernance partagée du développement économique et social de la MRC afin d'être plus efficace dans les actions à mettre en œuvre. |
| | Compléter l'image de marque de la MRC dans une optique d'identités territoriale et organisationnelle. | Pallier à une image de marque incomplète (dont une identité écrite) qui crée un flou sur un idéal à atteindre au niveau régional et sur le sentiment identitaire des résidents et entreprises. |